



COMMUNIQUE DE PRESSE

La France et le Burundi renforcent leur coopération dans le domaine de la Microfinance

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AFD ET LE GOUVERNEMENT BURUNDAIS
POUR UNE SUBVENTION DE 3M€ POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
ET DE LA STRATEGIE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI
BUJUMBURA -
6 MAI 2014**

S.E. M. Tabu Abdallah MANIRAKIZA, Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique, S.E. M. Gerrit van Rossum, Ambassadeur de France au Burundi et M. Yves Terracol, Directeur de l'Agence Régionale de l'AFD à Nairobi ont signé le 6 mai 2014, une convention de financement, d'un montant de trois millions d'euros sous forme d'une subvention qui sera destinée à appuyer la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie du secteur de la Microfinance 2012- 2016 de la République du Burundi.

La signature de cette convention entre la France et le Burundi s'inscrit dans le cadre du Document de Partenariat signé à Paris le 11 Mars 2013 lors de la visite en France du Président Nkurunziza. Elle est également la concrétisation d'un engagement pris par la France lors de la Conférence de Genève des partenaires au développement du Burundi en octobre 2012. Le concours sera financé sur la facilité de renforcement de capacité en Microfinance de l'AFD.

Le financement de l'AFD sera confié au Fonds pour la Relance, les Conseils et les Échanges en Microfinance (FORCE), un établissement public dont l'objet est la mobilisation des ressources financières en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour la population ne bénéficiant pas du système bancaire classique. Cet établissement pourra aussi attirer d'autres financements extérieurs en vue de compléter l'investissement déjà consenti par la France pour le développement du secteur.

Les bénéficiaires finaux des subventions AFD seront les autorités (Banque centrale et Ministère des finances et de la planification au développement) et les opérateurs participant à l'accès des populations aux services bancaires par la fourniture de services de Microfinance adaptés. La Banque nationale de développement économique, bien que de statut bancaire, sera également éligible au projet compte tenu de ses activités de microcrédit en direct et de refinancement du secteur de la microfinance. De même le Régie Nationale des Postes et le Fonds de Micro Crédit Rural pourront être des bénéficiaires du projet.

L'accès de la population aux services bancaires est un enjeu important pour le Burundi. En cohérence avec la politique du gouvernement, ce projet visera ainsi à contribuer à la création de produits de Microfinance adaptés aux besoins des clients, permettant de soutenir le développement d'un tissu de petites entreprises, source de dynamisme économique, de créations d'emplois et de revenus. Les services de Microfinance devront aussi avoir un impact positif sur les populations pauvres, qui pourront sécuriser leur épargne, saisir des opportunités entrepreneuriales, ou investir dans des biens durables (comme le logement et l'éducation).

L'appui de la France pour le développement de la Microfinance participera ainsi à la palette des outils qui seront nécessaires au Burundi pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités, et développer son économie.